

L'omertà sur les locaux vides

L'EST REPUBLICAIN 05 DECEMBRE 12

Quels sont les logements inoccupés de Nancy et plus largement ceux du département pouvant être mis à disposition des sans-logis ?

Églises, banques, assurances, bâtiments administratifs, voire privés, pour la ministre du Logement Cécile Duflot, tous les locaux vides sont susceptibles d'être réquisitionnés pour héberger dignement les familles sans-logis. Pour la région parisienne, la ministre a interpellé l'archevêché de Paris, mais à Nancy et plus largement en Meurthe-et-Moselle, les services de la préfecture ont-ils effectué un recensement précis afin de pouvoir activer le projet gouvernemental ? Et si oui, quels sont les logements inoccupés de la cité ducale ? Leurs capacités ? Leurs emplacements ?

Recensement

La plupart de ces questions resteront sans réponses. Du côté de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, on explique que depuis le mois d'octobre un gros travail de recensement des bâtiments vacants est effectivement mené. Il s'appuie sur celui dressé pour le plan grand froid et il a été réalisé en par-



■ Dans l'hypercentre de Nancy, il y a des locaux vides, comme l'hôtel de Ludres.

Photo Pierre MATHIS

tenariat avec les collectivités, les administrations, et, on l'imagine aussi, avec les principaux propriétaires fonciers.

Il y a donc bien des logements vides et pour chaque local inoccupé, un nombre de places disponibles a été fixé. Telles sont les seules informations que la préfecture s'autorise à communiquer. Il est donc impossible de connaître le nombre exact de logements vacants dans le département et leurs emplacements.

Cette omertà a une explication. La préfecture prétend la nécessité de garder sous silence ses informations pour éviter un afflux trop massif de sans-logis. À la mairie de Nancy, la réponse est identique. Est-ce justifié ? De nombreux sans-abris vont de ville

en ville à la recherche d'hébergements. Si une commune venait à indiquer que tel bâtiment est inoccupé, la nouvelle se répandrait très rapidement.

Pour autant, d'autres, à l'image du conseil général, jouent la carte de la transparence. Forcément, direz-vous ! « Nous n'avons pas de locaux vides », soulignent ses services. Et l'église (lire aussi par ailleurs) ? Il est plus difficile de voir qui à quoi de libre. Sur Nancy, il faut simplement retenir que l'évêché n'a pas beaucoup de bâtiments lui appartenant. Les principaux propriétaires, ce sont les con-

grégations qui fonctionnent en totale autonomie. À travers ses associations, à l'image du secours catholique, l'église est en outre un acteur majeur de l'aide au plus démunis.

Si pour cette raison, le projet de Cécile Duflot a suscité de l'émoi, surtout à droite, il n'en demeure qu'à Nancy, comme dans de nombreuses villes, il y a une vraie urgence humanitaire. Les manifestations du mois d'octobre ainsi que les difficultés qu'éprouve l'ARS à loger des sans-papiers de plus en plus nombreux en sont la dramatique illustration.

A.P.

Évêché : pas de logements libres

► À l'archevêché, le vicaire général, l'abbé Jean-Michaël Munier, formule en substance la même réponse que son homologue de la région parisienne concernant les logements vides de l'église. « C'est assez compliqué. Il y a des logements qui appartiennent à des congrégations, d'autres à des associations œcuméniques. La plupart des presbytères appartiennent aussi aux communes. Toutefois si des réquisitions venaient à intervenir, nous nous y soumettrions, mais à notre connaissance, il n'y a pas de bâtiments libres dans l'archevêché de Nancy. Par le passé, nous avons, pour information, mis à disposition des logements pour accueillir des familles en difficulté », souligne le vicaire général.